

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

Étaient présents : Mmes ARETTE, BROUGÉ, MANOTTE, DUMAS, ROCHER, MALIBERT,
MM. ESTRADE, MASSOU, MOULIS, PLAA, BARADAT, CAZERES

Absents excusés : Mmes PEDURTHE, MENARD
Secrétaire de séance : Patricia MANOTTE

**Adhésion de la Commune de Baigts-de-Béarn au Syndicat Intercommunal eau et assainissement des 3 Cantons et modification des Statuts
Compétences assainissement collectif et non collectif**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Président du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons lui a transmis la délibération du Comité Syndicat étendant son territoire à la Commune de Baigts-de-Béarn pour ses compétences assainissement collectif et non collectif.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande d'adhésion de la Commune de Baigts-de-Béarn aux compétences « assainissement collectif et non collectif » et l'invite à délibérer,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE**, - l'adhésion de la Commune de Baigts-de-Béarn pour les compétences « assainissement collectif et non collectif »
 - la modification des statuts du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons,
- **RETIENT** la date du 1^{er} janvier 2015 pour cette adhésion,
- **TRANSMET** à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques la présente délibération pour contrôle de légalité.

Baux logements communaux 2015

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le pourcentage d'augmentation légal représenté par la variation de l'indice INSEE de référence des loyers (soit + 0,57 % - réf. 2è

trimestre).

Ceci porte les tarifs des loyers mensuels, à compter du 1^{er} janvier 2015, à :

- 4 logements communaux, Rue des Pyrénées	549,77 €
- 1 logement ancienne mairie	455,47 €
- 1 logement F4 presbytère	442,93 €
- 1 logement F3 presbytère	345,65 €

A compter du 1^{er} juillet 2015 pour les nouveaux logements :

- 3 logements F4, chemin de Sianes	610,66 €
- 1 logement F5, chemin de Sianes	671,73 €

Tarifs cantine et garderie 2015

Le Conseil Municipal décide de porter le tarif du repas pris à la cantine scolaire de 2,35 € à 2,40 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le tarif garderie reste, lui, à 0,70 € la garderie.

Indemnités au personnel communal

Le Conseil Municipal décide de maintenir le principe en allouant les dotations suivantes :

- 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	35 h/semaine	810 €
- 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	35 h/semaine	810 €
- 1 adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	19 h/semaine	420 €
- 1 adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	19 h/semaine	420 €
- 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	16,5 h/semaine	356,40 €

TOTAL 2 816,40 €

Dénomination du nouveau chemin intégré à la voirie communale (chemin de La Sègue), puis intégration dans la voirie communautaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 27 octobre 2015, le Conseil Municipal a souhaité intégrer les parcelles privées A 884, 886 et 889 dans la voirie communale.

Les démarches administratives afférentes à cette intégration étant sur le point d'être lancées, il convient de donner un nom au chemin ainsi formé, puis de l'intégrer dans la voirie communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de nommer ce chemin : **chemin de La Sègue**
- **DÉCIDE** de l'intégrer dans la voirie communautaire.

Décision budgétaire modificative n°3

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Article (Chap.)	Opération	Montant	Article (Chap.)	Opération	Montant
020 (020)	Dépenses imprévues	-7 185,00			
2313 (23) - 22	Constructions	6 185,00			
2315 (23) - 26	Installation, matériel et out	1 000,00			
		0,00			
Total Dépenses		0,00	Total Recettes		

Questions diverses

- **Recrutement de l'adjoint technique au 01/01/2015**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au tri des CV effectué le 3 décembre avec les services du Centre de Gestion 64, 5 candidatures ont été retenues pour l'entretien d'embauche. Cet entretien est prévu le 17 décembre en mairie de Momas en présence de Mme DESERT du CDG64, du Maire et des adjoints disponibles cet après-midi-là.

- **Remboursement anticipé de l'emprunt sur les logements du chemin des Pyrénées**

Monsieur le Maire indique que la trésorerie actuelle de la Commune permet de rembourser l'emprunt réalisé auprès du Crédit Foncier en 1996 pour la construction des logements du chemin des Pyrénées et courant jusqu'en 2020.

La somme restant due s'élève, au 30/10/2014, à 73 548,46 € (+ intérêts jusqu'au 02/01/2015).

- **Certificats d'urbanisme sur terrains communaux**

Deux certificats d'urbanisme ont été obtenus sur les terrains de part et d'autre du chemin de Sianes.

- **Commission Communale des Impôts Directs**

Le Service des Impôts a désigné les Commissaires suivants pour tout le mandat en cours :

Commissaires titulaires :

DESCAMPS Henri
BARADAT Francis
PEDEUPE Marcel
MAJESTÉ-LASSALLE Alain (Billère)
LHOSTE Patrick
ARETTE-HOURQUET Corinne

Suppléants :

PORTAL Christian (Uzein)
LAJUS Marcel
MASSOU Jean-Jacques
PEDURTHE Jacqueline
TUCOU Jean-Jacques
ARETTE Patricia

Le Maire,
D.ESTRADE